

Préfet de l'Aude

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande de déclaration d'intérêt général pour des travaux de protection de la commune de Bize-Minervois contre les crues de la Cesse portée par le Syndicat Mixte Aude Centre.

Par arrêté préfectoral n° 20220004 du Préfet de l'Aude du 31 mai 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 15 jours, est prescrite du **27 juin 2022 au 11 juillet 2022 inclus**.

Caractéristiques principales du projet :

Les aménagements projetés s'étendent le long de la rivière la Cesse sur un linéaire d'un peu plus d'un km en partant du Centre Bourg au droit du passage piéton submersible jusqu'au mur transversal présent en rive gauche au droit du lieu-dit « La Bouillette ». Ils sont les suivants :

- Aménagement d'une risberme à l'intrados du coude de la rivière en aval du pont de la Route Départementale n° 67 pour augmenter la capacité du lit moyen de la rivière,
- Arasement d'un mur de la Bouillette situé en aval de la zone d'étude,
- Traitement de l'atterrissement situé au droit du pont de Bize (RD n° 67),
- Renforcement des gabions existants situés en pied du Quai du village.

Le projet fera également l'objet d'une consultation du public qui sera organisée ultérieurement au titre de la demande d'autorisation environnementale.

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte Aude Centre – Zone Artisanale Coste Galiane – 11600 Conques-sur-Orbiel.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Madame Isabelle **PERREE** – Coordonnatrice GEMAPI secteur Aude centre
Courriel : isabelle.perree@smmar.fr – Tél. : 07 84 08 68 10.

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Philippe RAGUIN, officier de l'armée de terre, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 10 mai 2022 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Montpellier. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête par le Président du tribunal administratif.

Déroulement de l'enquête :

La commune de Bize-Minervois seule concernée par la Déclaration d'Intérêt Général **est désignée siège de l'enquête**.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public en mairie de Bize-Minervois – 4, avenue de l'Hôtel de ville – 11120.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant :

<https://www.democratie-active.fr/digbizemvois/>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/digbizevois/>
- à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/declaration-d-interet-general-dig-r2317.html>
- gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en mairie de Bize-Minervois - 4, avenue de l'Hôtel-de-ville – 11120 Bize-Minervois.

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- consignées sur le registre déposé en mairie de Bize-Minervois ;
- ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : digbizevois@democratie-active.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/digbizevois/> ;
- ou envoyées par courrier à la mairie de Bize-Minervois – 4, avenue de l'Hôtel-de-ville – 11120 Bize-Minervois à l'attention de Monsieur Philippe RAGUIN, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et heure d'ouverture et après la date et heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture, en mairie de **Bize-Minervois** – 4, avenue de l'Hôtel-de-Ville -11120 Bize-Minervois :

- lundi 27 juin 2022 de 09 h à 12 h (ouverture de l'enquête)
- lundi 11 juillet 2022 de 14 h à 17 h (fermeture de l'enquête).

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de Bize-Minervois ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/declaration-d-interet-general-dig-r2317.html>

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Conformément aux dispositions de l'article R.214-95 du Code de l'environnement, le Préfet de l'Aude, est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général.